

## contentieux examen medecine

Par **WQA123**, le **09/08/2010** à **11:28**

Bonjour,

je vous explique rapidement ce contentieux :

Un étudiant de 6ème année de médecine ne s'est pas présenté à l'examen de psychiatrie (septembre 2009), ni au rattrapage (février 2010). Mais il est allé à l'Examen Classant National (ECN, examen accessible à tout étudiant qui s'inscrit en 6ème année de médecine, et qui détermine, au vue du classement, la spécialité et la ville d'étude de chaque futur interne en médecine). Normalement cet étudiant aurait dû redoubler (il aurait ainsi dû perdre le bénéfice de son classement), hors, après avoir passé cet ECN, et après s'être rendu compte qu'il avait plutôt bien réussi, il est allé voir le doyen de la faculté et s'est arrangé un oral privé avec le chef de psychiatrie pour se faire valider son année. Cette validation a des conséquences importantes : une injustice complète vis à vis des autres étudiants qui n'ont pas validé un examen mais qui eux vont devoir refaire une année parce que eux n'ont pas eu le culot d'aller réclamer ce privilège, et une injustice vis à vis des étudiants qui ont validé normalement tout leurs examens au fil des années, et qui vont se faire piquer une place de spécialité médicale par un étudiant qui devrait redoubler. Aller voir le doyen n'a servi à rien, on nous a parlé de "rumeur fantaisiste" alors que l'étudiant en personne nous a confirmé son passage. Le problème est que début septembre, la validation de l'année est définitive et à ce moment la, il sera trop tard pour faire quoique ce soit.

Je cherche donc désespérément un texte de loi sur lequel m'appuyer, une démarche à réaliser pour contrer cette validation injuste.

Si vous pouviez au moins répondre à cette question :

Un doyen de faculté, a t-il le droit d'accepter, suite à des certificats médicaux justifiant l'absence à l'examen et à son rattrapage, qu'un étudiant passe un oral privé pour validé un examen qui est censé être un écrit de 3h?

J'espère que vous prendrez le temps de me répondre, et vous en remercie infiniment.  
Cordialement

Par **Domil**, le **12/08/2010** à **00:15**

Une seule adresse : votre syndicat étudiant